

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO - Lionel DECOTTE - Alexis DEROO - Xavier DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel: 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 4408675

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Et le TRENTE ET UN JANVIER à 12 heures 10 sur place environ,

LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des impôts des particuliers de SAINT GENIS LAVAL, domicilié 9 rue Louis Arché 69565 SAINT GENIS LAVAL Cedex.

Faisant éléction de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n° 1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Impôt sur le revenu 2014, mis en re-couvrement le 30 avril 2016
- Taxe d'habitation 2016, mise en recouvrement le 30 novembre 2017
- Taxe foncière 2017, mise en recouvrement le 31 août 2017
- Impôt sur le revenu 2015, mis en recouvrement le 30 avril 2017
- Taxe foncière 2018, mise en recouvrement le 31 août 2018
- Taxe foncière 2020, mise en recouvrement le 31 août 2020
- Taxe foncière 2021, mise en recouvrement le 31 août 2021
- Impôt sur le revenu 2019, mis en recouvrement le 30 avril 2021

- Taxe foncière 2022, mise en recouvrement le 31 août 2022
- Taxe d'habitation 2022, mise en recouvrement le 31 octobre 2022
- Impôt sur le revenu 2020, mis en recouvrement le 30 septembre 2022
- Impôt sur le revenu 2019, mis en recouvrement le 31 décembre 2022

Garantis par:

- Hypothèque légale du Trésor du 6 avril 2021 publiée au SPF de LYON - 4^{ème} Bureau le 7 avril 2021 sous les références 6904P04 2020V2218,
- Hypothèque légale du Trésor du 8 mars 2022 publiée au SPF de LYON - 4^{ème} Bureau le 8 mars 2022 sous les références 6904P04 2022V596,
- Hypothèque légale du Trésor du 15 mars 2023 publiée au SPF de LYON-1^{er} Bureau le 15 mars 2023 sous les références 6904P01 2023V2786

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 09 Octobre 2023.

CONTRE:

Monsieur XXX

Lequel est propriétaire d'une villa sur la commune de SAINTE FOY LES LYON (69110),
6 rue Joseph Ricard

Dans un lotissement dénommé « Les Castors », une villa, formant le n° 17 du lotissement, élevée sur sous-sol à usage de cave et garage, rez-de-chaussée composé de : une chambre, une salle de bains, salon et salle de séjour, et premier étage composé de deux chambres, salle de bains et mezzanine, grenier et terrain attenant.

Cadastré:

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AL	39	6 rue Joseph Ricard	08a 20ca

Nous, SAS HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un office de Commissaires de Justice à Mornant (69440),
à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A

A SAINTE FOY LES LYON (69110) 6, rue Joseph Ricard à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur X

Là étant, en présence de :

- Monsieur X ainsi déclaré
- Monsieur X, témoin
- Monsieur , témoin
- Monsieur X diagnostiqueur Immobilier

Je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

EXTERIEURS :

Le bien saisi est composé d'une maison d'habitation sur terrain situé à l'angle de la rue Joseph Ricard et la rue du Docteur Alexis Carrel.

Le terrain est clôturé par une hale arbustive sur murette avec couvertine.

L'accès depuis la rue Alexis Carrel se fait par un portail métallique à double ballant. L'accès depuis la rue Joseph Ricard se fait par un portillon métallique à simple battant.

Le portail donne sur un chemin pavé de pierres naturelles, délimité par jardinières de part et d'autre et menant au garage de la maison.

TERRAIN:

Le terrain est en friche, il est arboré de différents arbres notamment de conifères.

Le pignon Nord de la fenêtre est percé de trois fenêtres à l'équivalent du rez-de-chaussée, d'un fenestron et de la porte de garage. La partie Ouest est percée d'une autre fenêtre surmontée par une terrasse.

Au Nord/Ouest de la maison, présence d'un monticule composé notamment de roches.

A l'Ouest de la maison, présence d'une terrasse contrebas du monticule Ouest. Le monticule est creusé d'une ouverture en demi-cercle avec briques et pavés.

Le pignon Ouest est percé de trois fenêtres à l'équivalent du rez-de-chaussée et est surmonté de la terrasse.

VERANDA:

La partie Sud/Ouest du terrain reçoit une véranda sur châssis métallique avec soubassement en parpaings.

Le sol de la véranda est en pierres.

Les parois sont soit vitrées, soit grillagées.

Le plafond est habillé de plaques isolantes présentant des traces d'humidité. L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule pendante au plafond.

Une prise électrique est présente.

TERRAIN (A NOUVEAU) :

La hale arbustive Sud est en lauriers.

Au Sud/Ouest de la maison, présence d'un monticule soutenu par une jardinière en pierres superposées.

Le monticule est jonché de plantes et d'un petit enrochement.

Une autre jardinière est présente au Sud/Est.

La porte métallique perçant le sous terrasse est abritée par une marquise en bois avec charpente en bois et tuiles, mené par un escalier, délimité par un limon en parpaings.

Le pignon Sud est percé, au rez-de-chaussée, d'une porte métallique abritée par un auvent en bois avec toiture en tuiles et de trois fenêtres. Les deux fenêtres latérales sont sécurisées par volets battants en bois. La fenêtre centrale est sécurisée par une grille de défense. La fenêtre centrale est surmontée d'une autre fenêtre également sécurisée une grille de défense à l'équivalent du premier niveau.

La hale arbustive Est est composée de conifères au pieds desquels, présence d'une jardinière,

Le pignon Est est percé de la porte d'entrée abritée par un auvent en bois avec toiture en tuiles dont la sous-face lambossée est équipée d'un plafonnier en verre et en fer forgé.

Il est également percé de quatre fenêtres à l'équivalent du rez-de-chaussée, deux au Nord et deux au Sud de la porte d'entrée dont les plus proches de la porte sont sécurisées par grilles de défense. Il est enfin percé de deux fenêtres à l'équivalent du premier niveau.

Le soubassement de la maison est enduit. Les pignons sont crépis. La toiture est traditionnelle en bois. Les chéneaux et descentes de chéneaux sont en zinc. La cueillie inférieure du pignon Est et la partie Est de la cueillie inférieure du pignon Nord sont percées de soupiraux. Les descentes de chéneaux sont installées aux arêtes Nord/Est et Sud/Est de la maison.

Le portillon métallique précité, ouvrant sur la rue Joseph Ricard, donne sur une terrasse pavée de pierres desservant un escalier extérieur de trois marches en béton, terminées par bordures en pierres, menant à la porte d'entrée de la maison.

Au Nord de la terrasse pavée, présence en contrebas d'une autre terrasse en graviers, recevant une jardinière circulaire et donnant au Nord, sur un autre escalier extérieur de deux marches menant à la partie Nord/Est du terrain.

INTERIEUR:

L'accès se fait depuis la porte d'entrée comme depuis le garage.

REZ-DE-CHAUSSÉE :

La porte d'entrée, en bois, est équipée d'une serrure cinq points. Elle ouvre sur un hall dont le sol est habillé de carrelage en grès cérame. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en grès cérame. Les murs et le plafond sont habillés d'un enduit d'intérieur. Le plafond est percé d'un spot.

Ce hall dessert, au Nord un escalier menant au premier étage, au Sud, un WC et est ouvert, à l'Ouest, sur un vaste dégagement dont le sol est habillé de carrelage en grès cérame. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en grès cérame. Les murs sont habillés d'un enduit d'intérieur. Ce vaste dégagement dessert lui-même une chambre au Sud, un couloir fermé au Sud/Ouest donnant sur une salle de bains et une chambre au Sud/Ouest, un séjour à l'Ouest, un placard mural au Nord/Ouest et la cuisine au Nord/Ouest, à l'Est du placard mural Nord/Ouest. Ce dégagement principal est chauffé par un radiateur mural fixé au Nord/Est de l'accès à la chambre Sud.

WC :

L'accès se fait par une porte post-fonctionnelle en bois, fonctionnelle, dont la serrure est équipée d'une condamnation. Le sol est habillé de carrelage en grès cérame. La partie basse des murs est faïencée avec frise centrale. La partie haute des murs est tapissée. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant, en simple vitrage, sur châssis bois. L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, alimentée par bouton poussoir à double débit.

La pièce est équipée, à l'Ouest d'un placard mural en deux parties. La partie supérieure enferme le tableau électrique semblant obsolète et de facture assez ancienne, fonctionnel.

Revenant dans le vaste dégagement, celui-ci dessert, au Sud, une porte à triple battant, dont deux vitrés et un post-formé en bois, ouvrant sur une chambre.

CHAMBRE SUD :

Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont tapissés. Une frise est présente en cueillie supérieure. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre perçant le mur Est et une autre perçant le mur Sud. Il s'agit de fenêtres à double battant, en simple vitrage, sur châssis bois, sécurisées par volets bols. Au-devant des fenêtres, je note la présence de corniches accueillant des doubles rideaux.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé à l'allège de la fenêtre Est.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique en encoignure Nord/Est et une autre au Sud/Ouest.

Le dégagement dessert, au Sud/Ouest, un petit couloir desservant une salle de bains au Sud et une chambre au Sud/Ouest.

PETIT COULOIR :

Le sol est habillé de carrelage en grès cérame. La partie basse des murs est composée de plinthes en grès cérame. Les murs sont enduits. Le plafond est peint en blanc de même que les moulures de portes.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule perçant le plafond.

Le mur Est est percé d'un placard mural fermé par deux portes battantes en bois à usage de penderie. Présence dans ce placard, d'un autre tableau électrique. Le mur Est supporte également un boîtier d'alarme.

SALLE DE BAINS :

L'accès se fait par une porte en bols, post-formée côté dégagement, fonctionnelle, équipée d'une serrure avec condamnation.

Le sol est carrelé de couleur noire. Les murs sont faïencés jusqu'au trois quarts de hauteur de couleur vert turquoise ou blanc. La partie haute des murs est peinte de couleur clair. Le plafond lambrissé est percé de trois spots assurant l'éclairage artificiel.

L'éclairage naturel est assuré, au Sud, par une fenêtre à simple battant, en simple vitrage opaque, sur châssis bois. Elle est sécurisée par grilles de défense.

L'équipement sanitaire est composé d'une baignoire métallique semi-enterrée, alimentée par un robinet mitigeur avec sélection douche/robinet. Il est également composé d'un meuble en bois, avec plan de travail imitation granit, percé d'une vasque en inox alimentée également par un robinet mitigeur, surmontée d'un miroir lui-même surmonté d'une applique à spots.

La pièce est chauffée par un radiateur mural fixé au mur Ouest.

CHAMBRE SUD/OUEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois, fonctionnelle.

Le sol est habillé de parquet. La partie basse des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs sont tapissés. La cueillie supérieure des murs est habillée de corniches, sauf la cueillie supérieure Ouest. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension. L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en simple vitrage sur châssis bois, sécurisée par volets bois battants. La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé à l'allège de la fenêtre.

La pièce est équipée d'un placard mural fermé par cinq portes persiennes perçant l'intégralité de la longueur du mur Ouest.

Le mur Nord est percé d'une alcôve peu profonde, agrémentée d'un panneau bois en partie haute et également de deux appliques assurant son éclairage artificiel.

SEJOUR/SALLE A MANGER A L'OUEST:

L'accès se fait par une porte à double battants vitrés en croisillons.

Le sol est composé de parquet. La partie basse des murs est habillée de soubassements en bois. La partie haute des murs est agrémentée de panneaux en bois avec moulures et tapisseries. La cueillie supérieure des murs est habillée de corniches. Le plafond est peint en blanc. A noter quelques écailllements de peinture et fissurations aux cueillies supérieures, à la jonction corniches/plafond.

Le mur Sud est percé de deux vitrines fermées par portes vitrées. Le soubassement de ce mur est percé de quatre doubles portes

Un autre petit caisson en bois fermé par porte en bois est présent au Nord/Ouest de la pièce.

L'éclairage naturel est assuré, au Nord, par une fenêtre à double battant, en simple vitrage sur châssis bois. L'allège de la fenêtre reçoit un radiateur à eau.

L'éclairage artificiel est assuré par un lustre pendant au plafond.

Le mur Ouest est percé, en partie Nord d'une ouverture à mi-hauteur surmontant un soubassement avec moulures et, en partie Sud, d'une autre ouverture sur toute hauteur, donnant en enfilade sur le salon en contrebas.

SALON EN ENFILADE ET EN CONTREBAS :

L'accès se fait par une marche en travertin.

Le sol et les plinthes sont composés de travertin. Les murs sont habillés d'un enduit d'intérieur. En partie Sud/Est je note la présence d'une niche.

Le mur Sud est percé, à l'Est, par une porte vitrée sur châssis bois, sécurisée par volet roulant en bois et condamnée par une porte métallique constatée depuis l'extérieur. Il est également percé, à l'Ouest, par un pan dormant sur châssis bois, en double vitrage.

Au-devant de la porte condamnée, le sol est percé d'une trappe d'accès à la cuve à fuel, laquelle est condamnée selon déclaration qui m'est faite.

Le mur Ouest est percé de trois fenêtres à triple pans dont deux battants et un fixe, sécurisées par volets roulants en bois.

Le mur Nord est percé d'une fenêtre à triple pan dont deux battants et un fixe, sécurisée par volets roulants en bois.

Le plafond à la française est soutenu par plusieurs poutres fixées dans un axe Est/Ouest. Monsieur XXX me déclare qu'il s'agit de poutres métalliques HPN habillées de plaque de bois.

La pièce est chauffée par une cheminée traditionnelle et par deux radiateurs. Le premier est installé à l'allège de la fenêtre la plus au Nord du mur Ouest. Le second est installé au Sud/Est.

En encoignure Nord/Ouest, présence d'une bibliothèque ouverte.

Au Nord/Ouest du vaste dégagement, présence de la cuisine.

CUISINE:

L'accès se fait par une porte post-formée fonctionnelle.

A l'Est de l'entrée de la pièce, présence d'une porte ouvrant sur l'escalier d'accès au sous-sol.

Le sol est habillé de carrelage en grès cérame. La *cueillie* inférieure des murs qui ne sont pas équipés de meubles, est habillée de plinthes en grès cérame. Les murs sont tapissés, la partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

La pièce est équipée, à l'Ouest et au Nord, de meubles bas et suspendus en bois, fermés par portes et équipés de tiroirs. Les meubles bas sont surmontés d'un plan de travail en granit. Présence d'une hotte aspirante, d'un four traditionnel, d'une colonne frigidaire et d'une petite niche dont la sous-face est percée de deux spots éclairants. Le plan de travail Ouest est percé d'une plaque de cuisson à quatre brûleurs gaz de ville. Le plan de travail Nord est percé d'un évier en polyester à double bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur et surmonté d'une fenêtre avec allège vitrée, à double battant, en double vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volets bois battants.

L'éclairage naturel est également assuré par une fenêtre perçant la partie Est du mur Nord et par une autre fenêtre perçant le mur Est. Ces fenêtres sont à double battant, en simple vitrage sur châssis bois à croisillons, sécurisées par volets bois battants.

A noter la présence d'un pilastre en partie centrale du mur Sud.

Plusieurs prises électriques sont présentes.

L'éclairage artificiel est assuré par deux suspensions alignées.

Au Nord/Ouest du vaste dégagement, je note la présence d'un placard mural situé au Sud/Ouest de l'accès cuisine. A l'Est du placard mural au Sud/Ouest de l'accès cuisine, je note la présence d'une niche surélevée, fermée par porte.

Juste au Sud de ce placard, le plafond vitré au-devant de l'accès salon, rétro-éclairé, est soutenu par une armature en bois décorative.

L'éclairage artificiel du dégagement principal est assuré par une suspension.

Le plafond haut de ce dégagement est en moulures bois.

L'accès à l'étage se fait par un escalier demi-tournant partant du Nord/Est du dégagement principal dont les marches, contremarches, limons, main courante et garde-corps sont en chêne massif.

L'éclairage naturel de cette montée d'escalier est assuré par une fenêtre à simple battant, en simple vitrage opaque, sur châssis bois.

L'encoignure Nord/Est et le mur Nord, au droit de la neuvième marche, sont fissurés.

Cet escalier mène à un balcon intérieur.

PREMIER NIVEAU :

BALCON INTERIEUR :

Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur verte. Le plafond est peint en blanc.

Ce balcon dessert, au Nord/Ouest, un petit dégagement menant à un bureau, à l'Ouest, deux chambres, au Sud/Ouest une salle de bains et au Sud/Est, une mezzanine. Une porte post-formée fonctionnelle, ouvrant sur un petit dégagement, lui-même desservant une pièce à usage de bureau.

BUREAU:

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Le sol est habillé de parquet. Les murs sont tapissés. Le plafond mansardé est lambrissé. Uest percé par une fenêtre de toit battante et par une lucarne ou un fenestron.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau.

Le mur Sud est percé de deux placards muraux à l'Est et à l'Ouest.

Le placard Sud/Est est dépourvu de porte. Le placard Sud/Ouest est fermé par une porte battante en bois.

CHAMBRE NORD/OUEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont tapissés. Le plafond est peint en blanc.

Au Nord de la pièce je note la présence d'une alcôve dont les murs sont peints de couleur bleu. Les moulures en bois sont peintes de couleur blanche. L'éclairage artificiel est assuré par deux appliques fixées de part et d'autre de l'alcôve.

La partie Sud opère un dégagement au Sud/Ouest. Présence d'un placard mural au Sud/Est, fermé par deux portes coulissantes.

La chambre est chauffée par un radiateur à eau mural fixé en encoignure Sud/Ouest.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Ouest par une porte fenêtre à double battant, en simple vitrage sur châssis bois, sécurisée par volets bois battants, ouvrant sur la terrasse.

TERRASSE:

Le sol est carrelé. La terrasse est sécurisée par un garde-corps à barreaudage vertical en fer forgé.

Je peux constater le lambris sous toiture et les chevrons dont la peinture est écaillée.

CHAMBRE SUD/OUEST :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois

Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont tapissés. La cueillie supérieure des murs est agrémentée d'une frise murale tapissée. Le plafond est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par deux appliques fixées au mur Sud.

La pièce est équipée d'un placard mural au Sud/Est.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé à l'allège de la fenêtre perçant le mur Ouest. Il s'agit d'une fenêtre à double battant, en simple vitrage, sur châssis bois, sécurisée par volets bois battants.

SALLE DE DOUCHES :

L'accès se fait par une porte post-formée en bois.

Le sol est carrelé, les murs sont faïencés à trois quarts de hauteur, hormis ceux de la cabine de douche qui sont faïencés sur toute hauteur. La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

Le plafond est percé d'une trappe d'accès aux combles et d'un plafonnier à trois spots.

Le mur Sud est percé d'une fenêtre à simple battant, en simple vitrage à vitrage opaque sur châssis bois, sécurisée par grilles de défense.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé au mur Est.

Au Sud/Est, la cabine de douche surélevée à receveur carré en émail est alimentée par un robinet mitigeur relié à un flexible et pommeau de douche.

Une fissuration est visible en tranche Ouest du plafond de la cabine de douche et en cueillies supérieures de la cabine de douche. Une autre fissuration affecte le mur Sud, à l'Ouest de cette cabine de douche.

Des écailllements de peinture sont également visibles.

La pièce est également équipée d'un WC composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par bouton poussoir à double débit et d'un meuble vasque suspendu avec vasque ovale en émail alimentée par robinet mitigeur, surmontée d'un miroir, lui-même surmonté d'un spot.

Le balcon intérieur dessert également, au Sud/Est, une mezzanine.

MEZZANINE:

Le sol est habillé de parquet. Les murs sont tapissés ou enduits de couleur désassortie *dans* un but esthétique. Le plafond est peint en blanc.

La mezzanine et le balcon intérieur sont sécurisés par un garde-corps à barreaudage vertical en bois, surmonté d'une main courante en bois.

L'éclairage naturel de cette mezzanine est assuré par deux fenêtres à triple pans dont deux battants et un fixe, en simple vitrage, sur châssis bois.

L'éclairage artificiel de la montée d'escalier et de la mezzanine est assuré par trois spots installés au plafond, au droit de la montée d'escaliers longeant le mur Nord et par un spot installé au plafond, quasiment en partie centrale de la mezzanine.

Le plafond de la mezzanine est fissuré dans l'axe de l'arête Nord/Est de la salle de douches.

La poutre au droit du balcon Sud menant à la mezzanine présente une fissuration à son emprise Ouest.

SOUS-SOL:

L'accès se fait soit par la porte de garage, soit depuis la cuisine, par une porte plane équipée d'une serrure à clé ouvrant sur un escalier situé en dessous de l'escalier d'accès au premier niveau.

Il s'agit d'un escalier demi tournant dont les marches sont en béton. Les murs sont enduits.

Il mène, au sous-sol, à une pièce fixée OuesUEst.

PREMIERE PIECE:

Le sol est carrelé, les murs sont enduits, le plafond est peint en blanc.

Au Nord/Est je note la présence du disjoncteur principal et du compteur électrique.

L'éclairage naturel est assuré par deux soupiraux vitrés en vitrage opaque sur châssis métalliques à ouvertures battantes, sécurisés par grilles de défense,

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille.

Au Sud/Est de cette pièce, juste à l'Ouest de l'escalier, je note la présence d'un placard mural avec un petit dégagement.

Je note également la présence du carillon.

Cette pièce est fermée à l'Ouest par une porte équipée d'un verrou menant à une autre pièce fixe Nord/Sud.

DEUXIEME PIECE:

Il s'agit d'une pièce aveugle à usage notamment de chaufferie.

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont peints. Cette pièce enferme la chaudière à gaz de marque Frisquet.

Un caisson condamné et désaffecté est présent en encoignure Nord/Est. Monsieur XXX me déclare qu'il s'agit d'un ancien vide-ordures.

A l'Ouest, présence d'un autre tableau électrique et du système de régulation du chauffage.

Le mur Est est percé d'un enclos à bois en direction du Sud.

En partie Ouest, présence d'une dalle béton surélevée, juste au nord de la porte d'accès au garage.

Le mur Est est également percé, en direction du Sud, d'une ouverture dépourvue de porte donnant sur une pièce à usage de sanitaires/lingerie.

SANITAIRES/LINGERIE :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond sont lambrissés.

L'équipement sanitaire est composé d'une vasque sur équerres alimentée par un robinet mélangeur. Il est également composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale commandée par tirette.

L'évacuation et l'alimentation lave-linge sont présentes.

L'éclairage artificiel est assuré par une rampe à trois spots.

RANGEMENT :

Encore en direction du Sud, le mur Est de la pièce à usage de chaufferie est percé d'une porte plane en bois, équipée d'une serrure à clé, ouvrant sur une pièce aveugle en L à usage de rangement.

Le sol est en béton. Les murs sont peints ou bruts. Le plafond est brut.

La pièce enferme le compteur d'eau et l'arrivée d'eau générale.

L'éclairage artificiel est assuré par une ampoule sur douille pendante.

Encore en direction du Sud, le mur Ouest de la pièce à usage de chaufferie est percé d'une porte métallique à double battant dont un plus large que l'autre, ouvrant sur un sas fermé à l'ouest par une porte en bois en ouvrant sur une cave à vin.

CAVE AVIN :

Le sol est en terre battue. Les murs sont en béton et le plafond est enduit.

Le mur Ouest est percé d'une bouche d'aération.

Le mur Nord opère deux avancées au Nord/Ouest et au Nord/Est.

GARAGE :

Juste au Nord de la cave à vin, le mur Ouest de la pièce à usage de chaufferie est percé d'une porte métallique équipée de deux serrures à clés, ouvrant sur le garage.

Le sol est composé d'une dalle béton percée, en partie centrale, d'une fosse fermée par planches de bois. Les murs sont enduits. Le plafond peint blanc est équipé de gaines de chauffage. Le mur Sud est percé d'une niche.

Un robinet une tête et un tableau électrique sont installés au Nord/Est.

L'éclairage artificiel du garage est assuré par une ampoule sur douille pendante.

La porte de garage métallique percée de hublots, à ouverture basculante, est électrique.

Monsieur X me déclare que :

- Le bien est inoccupé actuellement.
- Sa société est domiciliée à cette adresse.
- Il n'y a pas de syndicat de copropriétaires ni de syndic mais uniquement un contrat de lotissement.
- Ne pas avoir connaissance des charges d'énergie puisque la maison est inoccupée depuis un moment.

Le toit est percé de trois cheminées.

La logette gaz perce la murette Est, au Nord de l'entrée.

(voir clichés photographiques)

Ayant par-là mes constatations à 13 heures 40 environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.

Xavier DELARUE
Commissaire de Justice,



CLICHES

PHOTOGRAPHIQUES



Photon° 1



Photon° 2



Photon° 3



Photon° 4



Photo n° 5



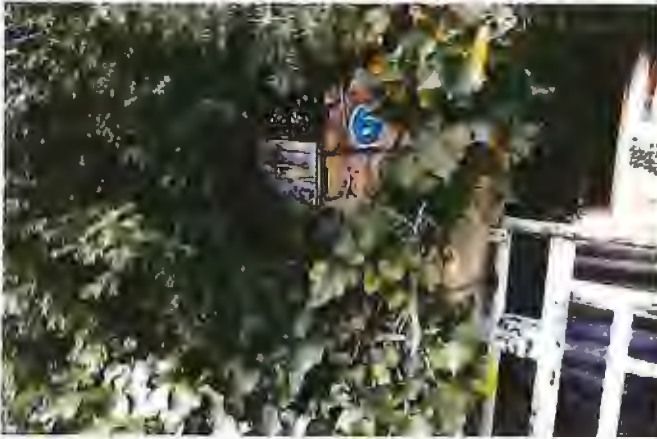
Photo n° 6



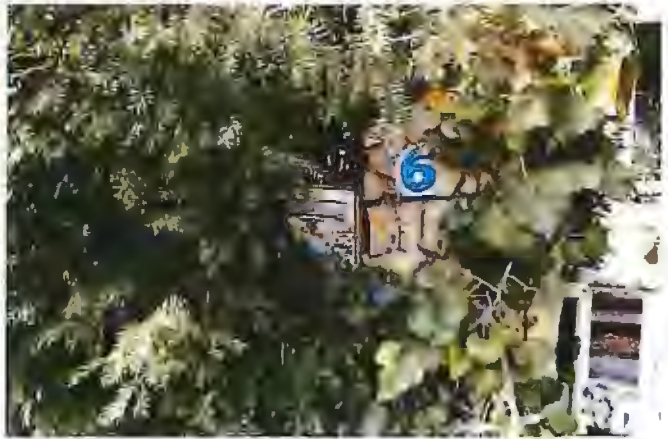
Photon° 7



Photon° 8



Photon ° 9



Photon ° 10



Photo n° 11



Photo n° 12



Photon ° 13



Photon ° 14



Photon ° 15



Photo n° 16



Photon 17



Photon 18



Photon 19



Photon 20



Photo n° 21



Photo n° 22



Photon 23



Photon 24



Photon ° 25



Photon ° 26



Photo n° 27



Photo n° 28



Photon ° 29



Photon ° 30



Photon ° 31



Photon ° 32



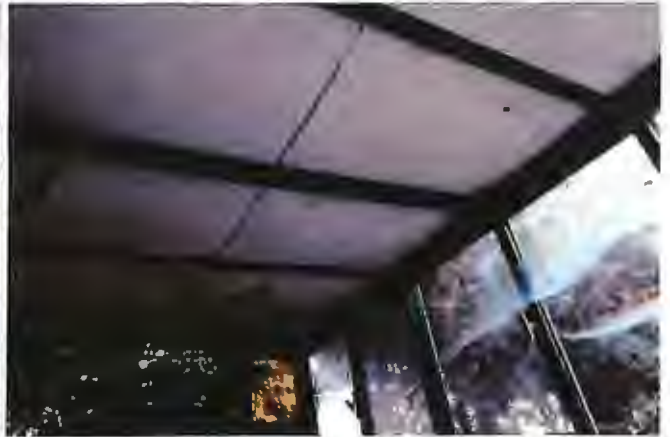
Photon° 33



Photon° 34



Photon° 35



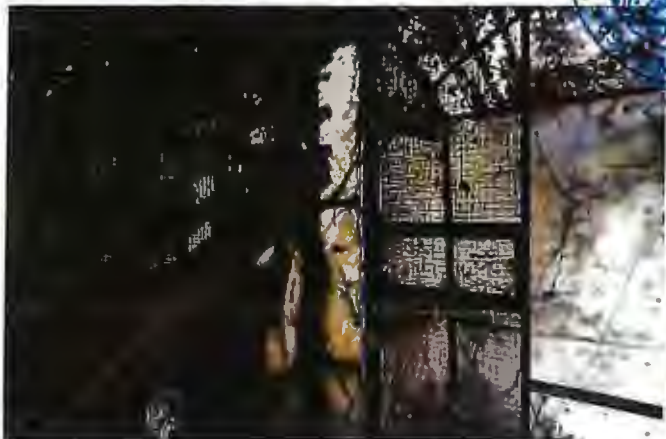
Photon° 36



Photo n° 37



Photo n° 38



Photon° 39



Photo n° 40



Photon° 41



Photon° 42



Photon° 43



Photon° 44



Photo n° 45



Photo n° 46



Photo n° 47



Photon° 48



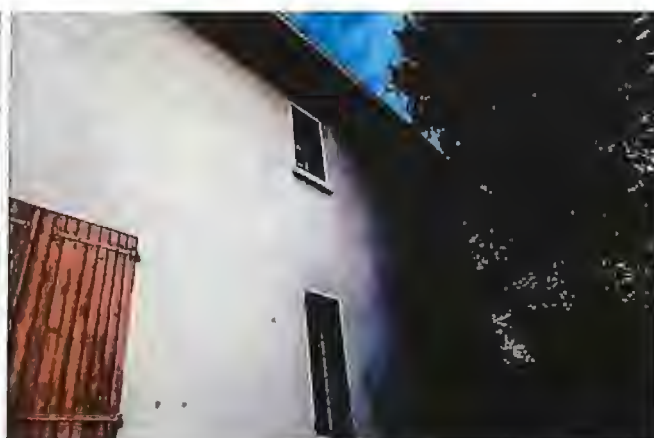
Photon° 49



Photon° 50



Photo n° 51



Photon° 52



Photo n° 53



Photo n° 54



Photon° 55



Photon° 56



Photon 57



Photon 58



Photon 59



Photon 60



Photon 61



Photon 62



Photon 63



Photon 64



Photo n° 65



Photo n° 66



Photo n° 67



Photo n° 68



Photo n° 69



Photo n° 70



Photo n° 71



Photo n° 72



Photon 73



Photon 74



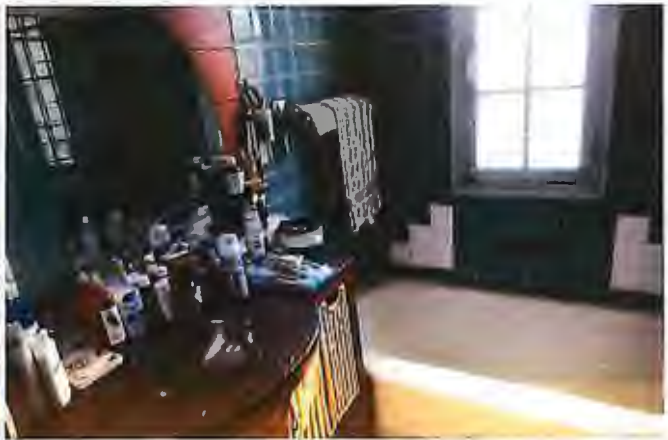
Photon 75



Photon 76



Photon 77



Photon 78



Photon 79



Photon 80



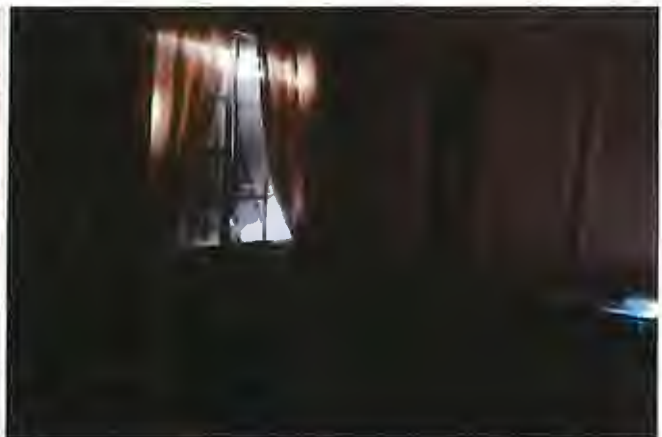
Photon ° 81



Photon ° 82



Photon ° 83



Photon ° 84



Photo n° 85



Photo n° 86



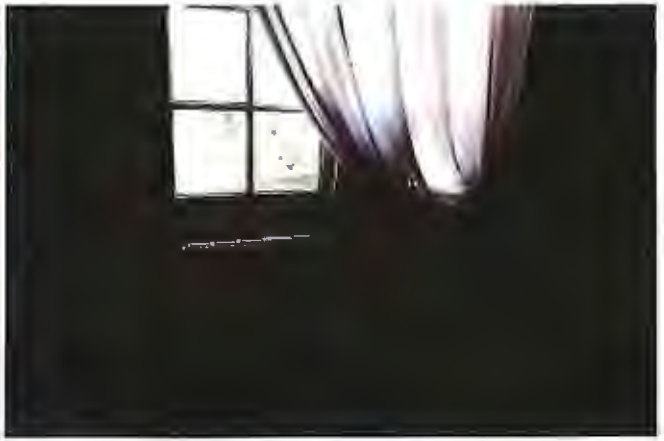
Photon ° 87



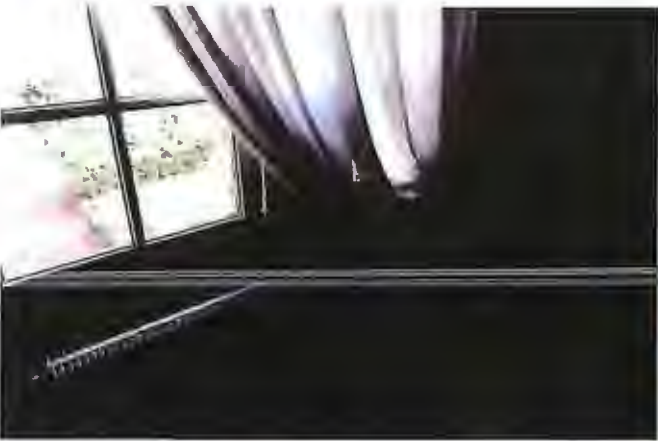
Photon ° 88



Photon 88



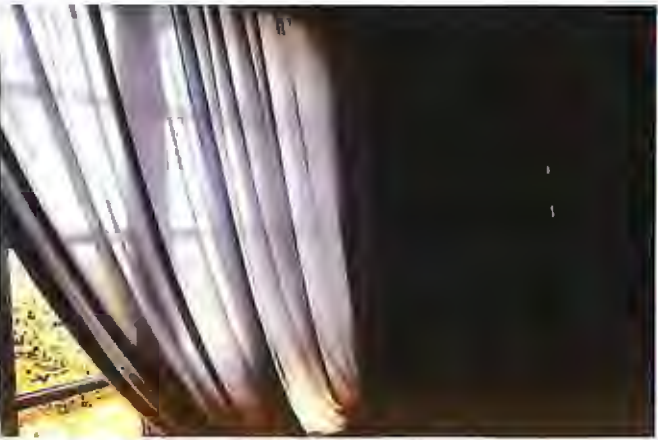
Photon 90



Photon 91



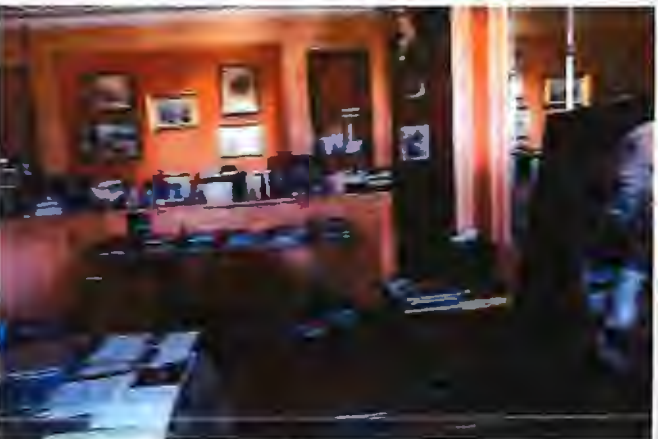
Photon 92



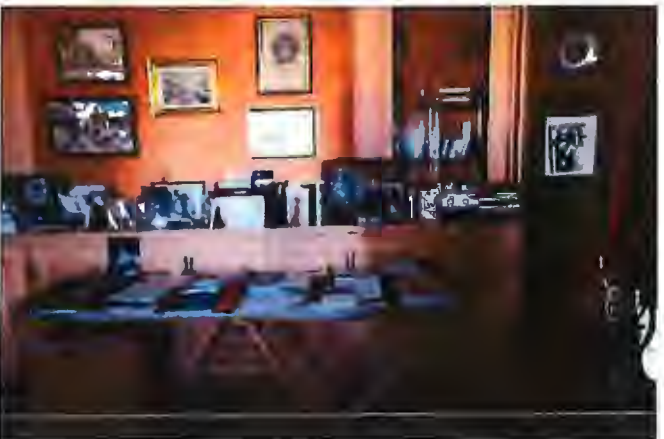
Photon 93



Photon 94



Photon 95



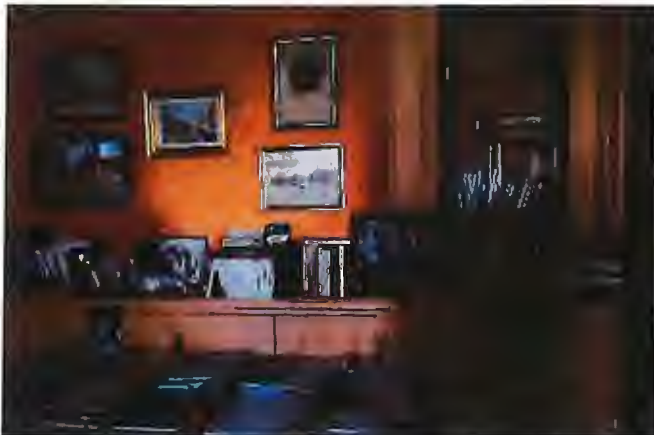
Photon 96



Photon° 97



Photon° 98



Photon° 99



Photon° 100



Photo n° 101

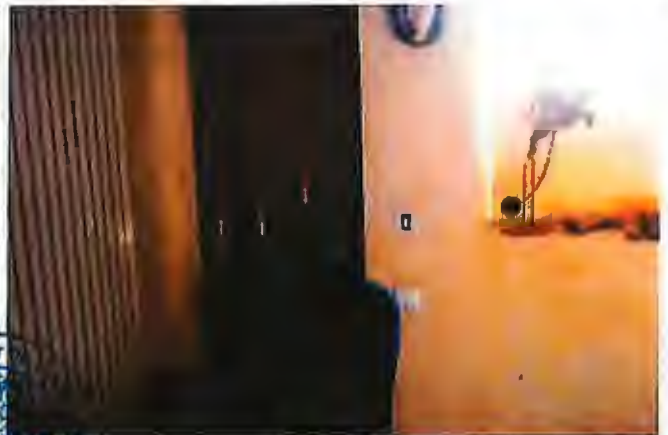
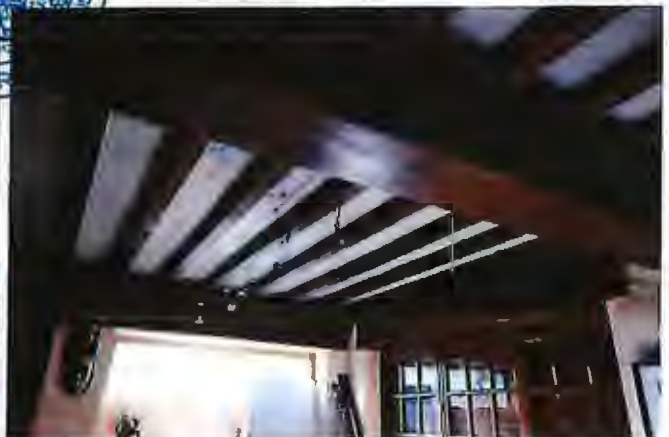


Photo n° 102



Photon° 103



Photon° 104



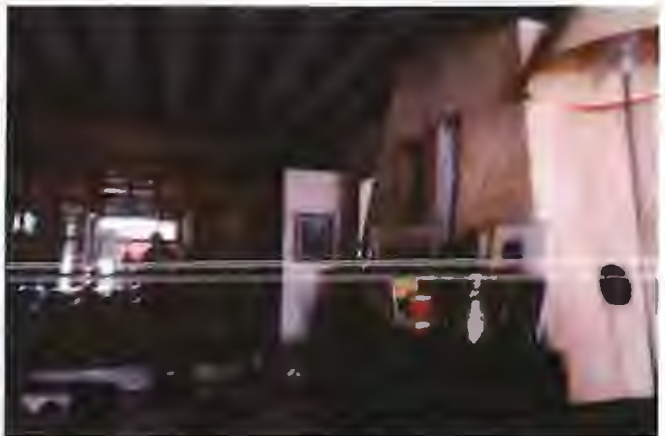
Photon 105



Photon 106



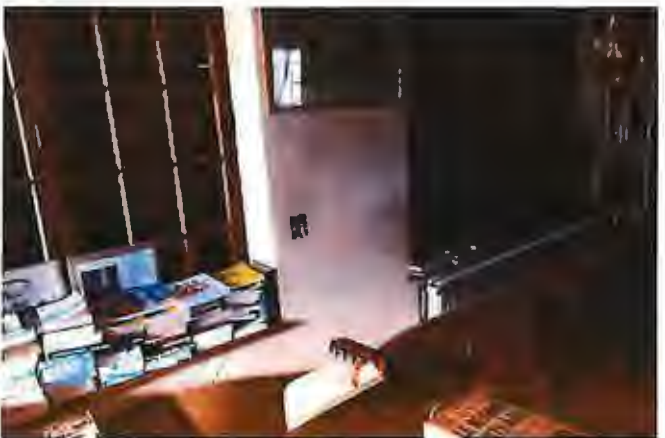
Photon 107



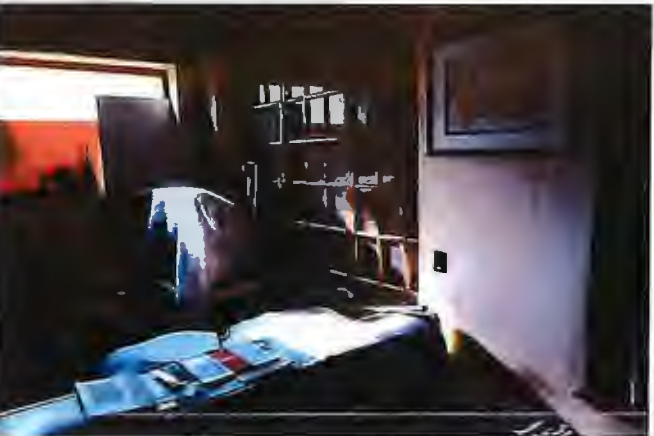
Photon 108



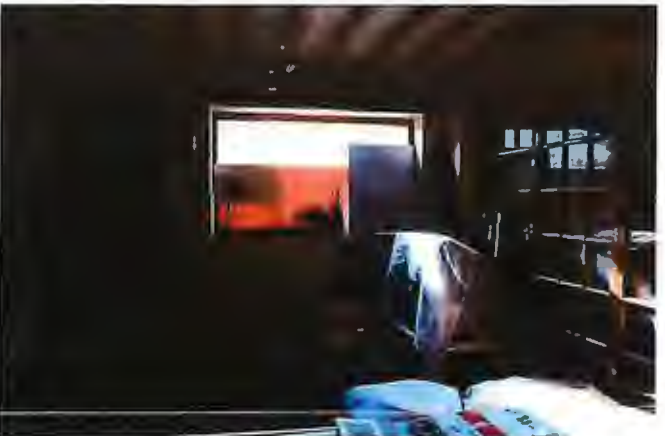
Photon 109



Photon 110



Photon 111



Photon 112



Photon° 113



Photon° 114



Photo n° 115



Photo n° 116

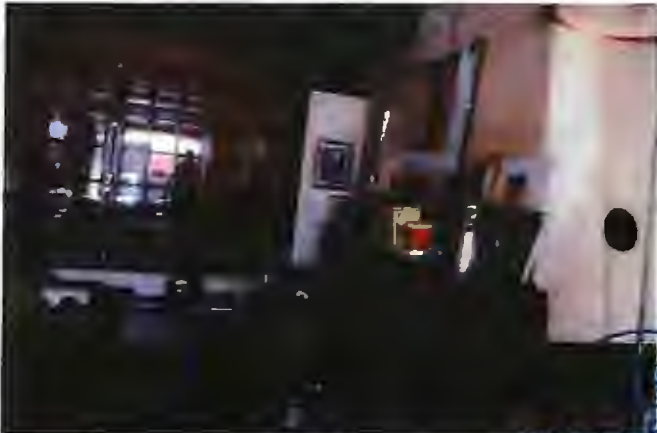


Photo n° 117



Photo n° 118



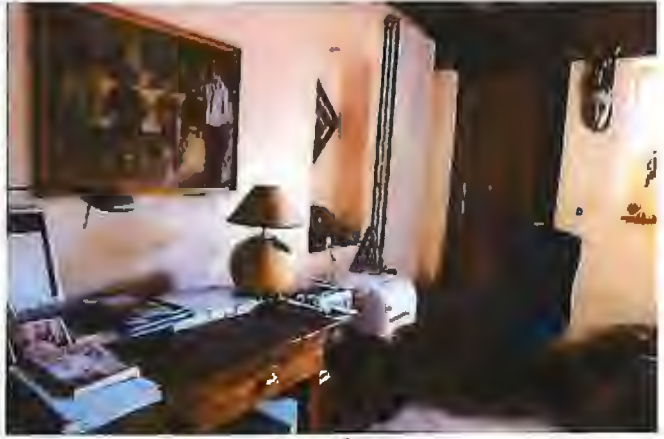
Photon° 119



Photon° 120



Photon° 121



Photon° 122



Photon° 123



Photon° 124

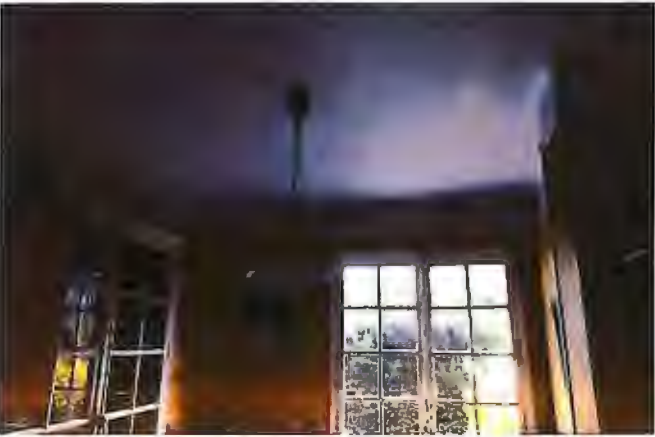


Photo n° 125



Photo n° 126



Photon° 127



Photon° 128



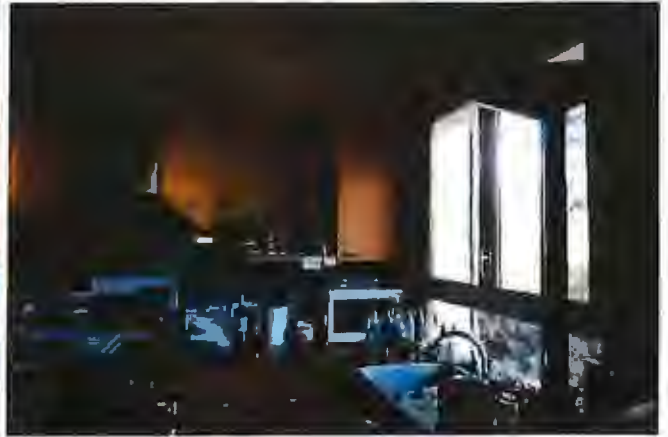
Photon 129



Photon 130



Photon 131



Photon 132

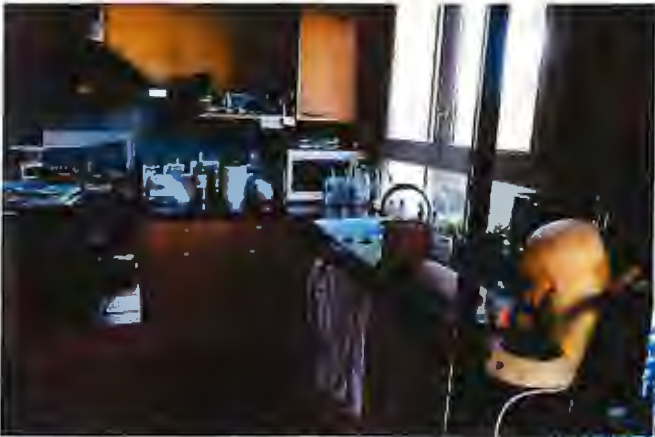


Photo n° 133

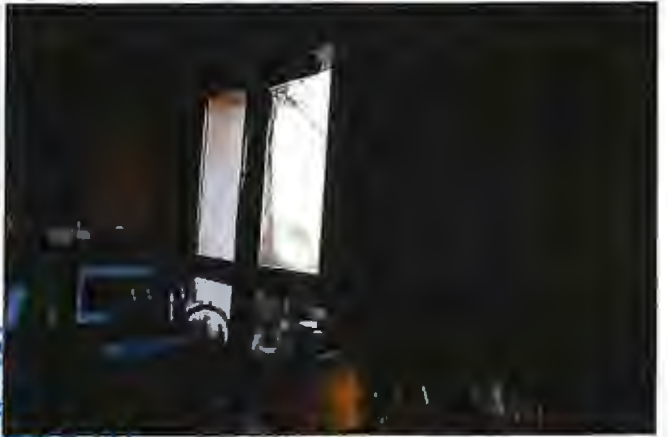


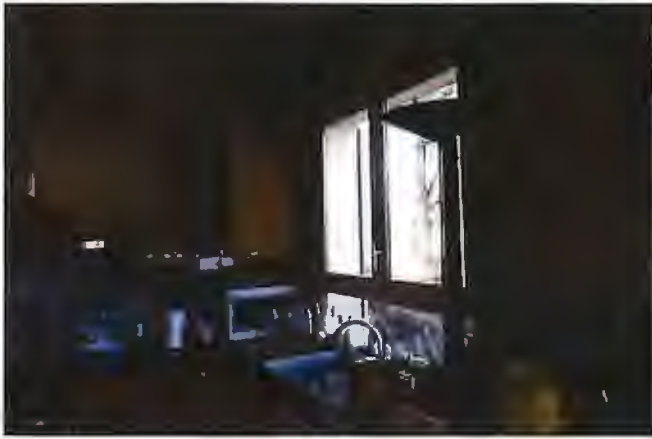
Photo n° 134



Photon 135



Photon 136



Photon° :137



Photon° :138



Photon° :139



Photon° 140



Photon° 141



Photon° 142



Photo n° 143



Photon° 144



Photon 145



Photon 146



Photon 147



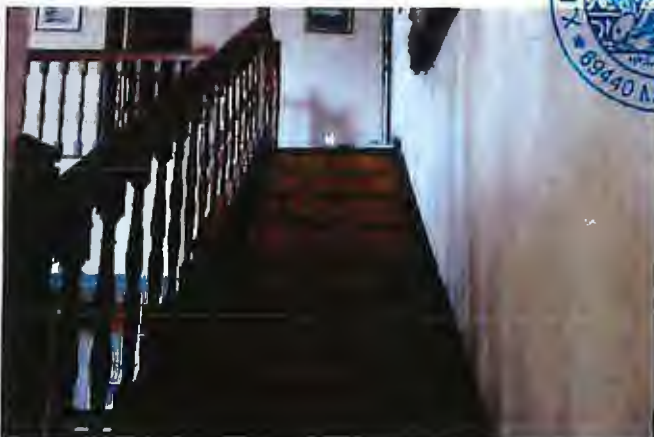
Photon 148



Photo n° 149



Photo n° 150



Photon 151



Photon 152



Photon n° 153



Photon n° 154



Photon n° 155



Photo n° 156



Photo n° 157

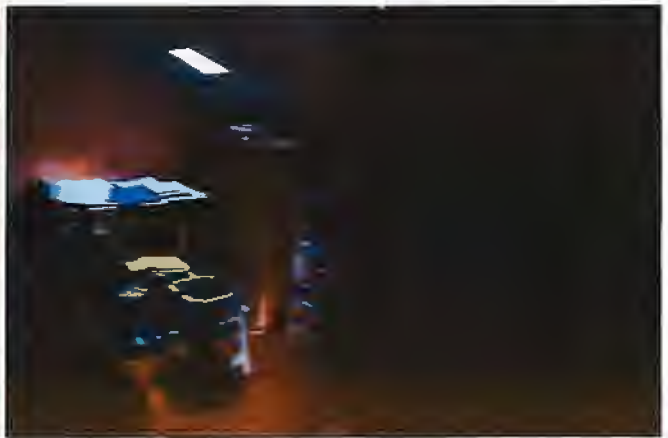


Photo n° 158



Photon n° 159



Photon n° 160



Photon° 161



Photo n° 162



Photon° 163



Photon° 164



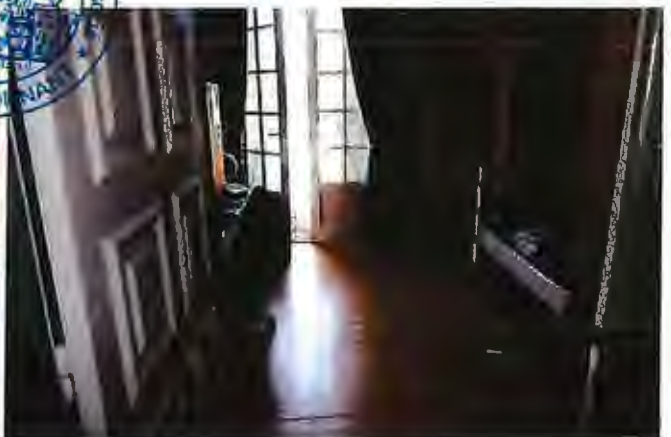
Photo n° 165



Photo n° 166

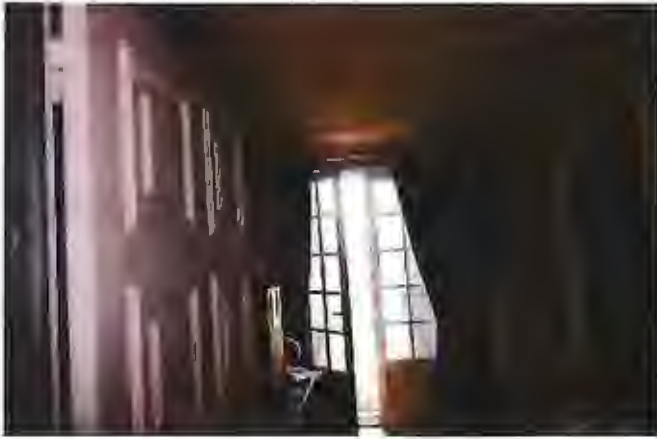


Photon° 167



Photon° 168





lPhoton° 169



lPhoton° 170



lPhoton° 171



Photon° 172



Photon° 173



Photon° 174



Photon° 175



Photo n° 176



Photo n° 177

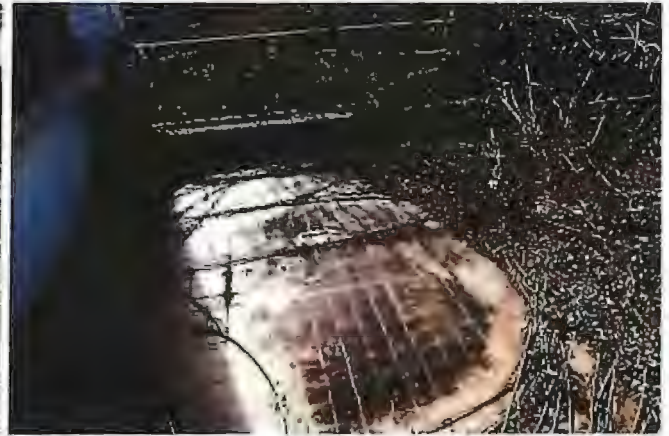


Photo n° 178



Photo n° 179



Photo n° 180



Photo n° 181



Photo n° 182



Photo n° 183



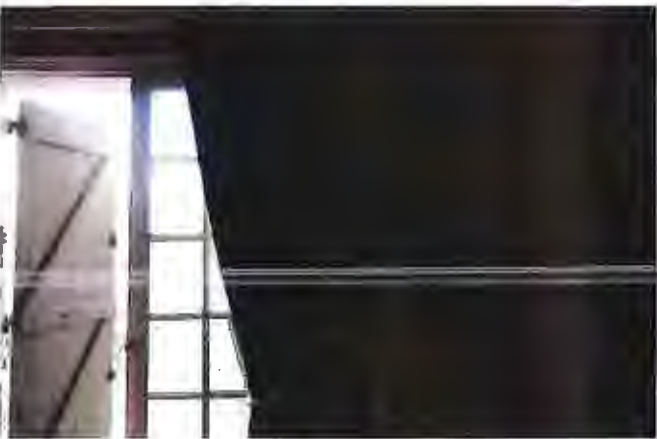
Photo n° 184



Photon° 185



Photon° 186



Photon° 187



Photon° 188



Photon° 189



Photon° 190



Photon° 191



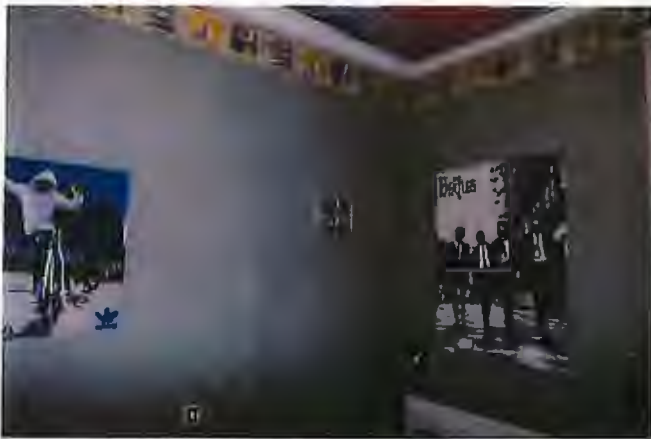
Photon° 192



Photon 193



Photon 194



Photon 195



Photon 196



Photo n° 197



Photo n° 198



Photon 199



Photon 200



Photon° 201



Photon° 202

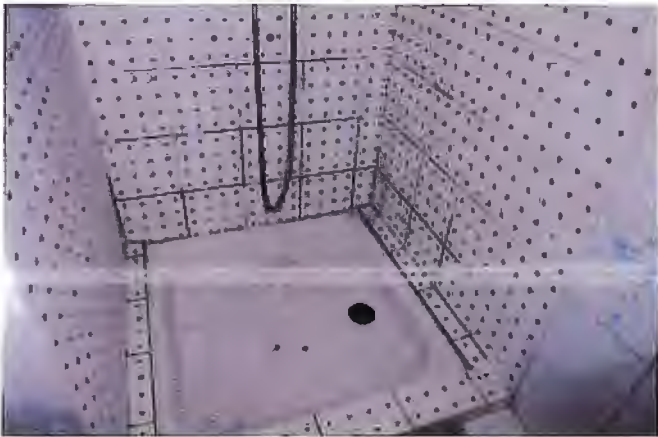


Photo n° 203



Photo n° 204



Photon° 205



Photon° 206



Photon° 207



Photo n° 208



Photon° 209



Photon° 210



Photo n° 211



Photon° 212



Photo n° 213



Photo n° 214



Photon° 215



Photon° 216



Photon° :217



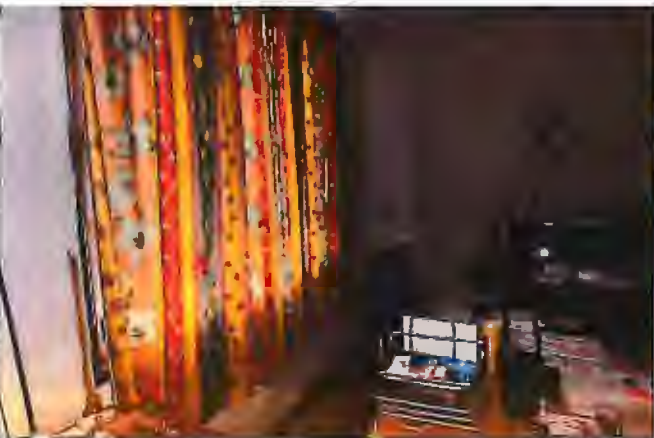
Photon° 218



Photon° 219



Photon° 220



Photon° 221



Photon° 222



Photon° 223



Photon° 224



Photon° 225



Photon° 226



Photon° 227



Photon° 228



Photo nº 229



Photo nº 230



Photon° 231



Photon° 232



Photon 233



Photon 234



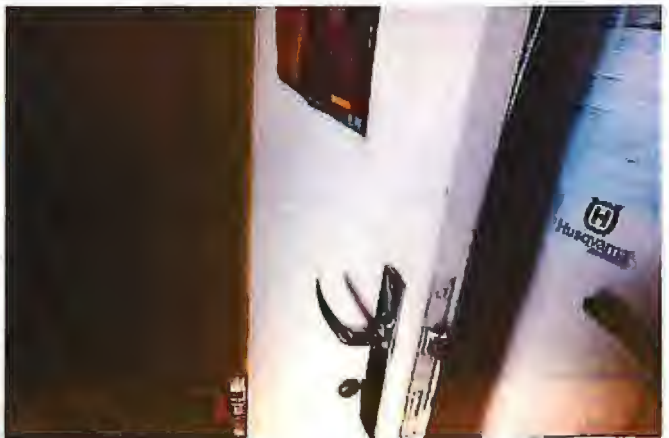
Photon 235



Photon 236



Photon 237



Photon 238



Photon 239



Photon 240



Photon 241



Photon 242



Photon 243



Photon 244



Photo n° 245



Photo n° 246



Photon 247



Photon 248



Photon° 249



Photon° 250



Photon° 251



Photon° 252

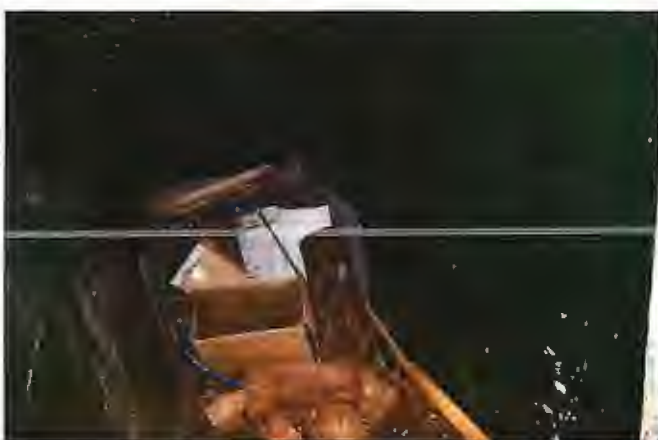


Photo n° 253



Photo n° 254



Photon° 255



Photon° 256



Photon° 257



Photon° 258



Photon° 259



Photon° 260



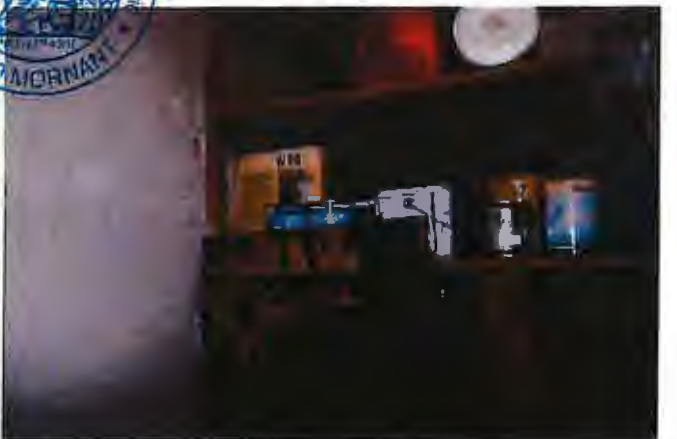
Photo n° 261



Photo n° 262



Photon° 263



Photon° 264





Photon 265



Photon 266



Photon 267



Photon 268



Photon 269



Photon 270



Photon 271



Photon 272



Photo n° 273



Photon° 274



Photon° 275



Photon° 276



Photo n° 277



Photo n° 278



Photon° 279



Photon° 280



Photon° 281



Photon° 282



Photon° 283



Photon° 284



Photon° 285



Photon° 286



Photon° 287



Photon° 288



Photo n° 289



Photo n° 290



Photo n° 291



Photo n° 292



SERRURIER

TEMOIN

TEMOIN

1 n



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

TM



L

SAS HUISSIERS REUNIS
D. DIFAZIO - L. DEGOTTE
A. DEROO - X. DELARUE
Commissaires de Justice
13 Rue Louis Guillaumond
69440 MORNANT
Tél: 04.78.44.02.14
Fax: 04.78.44.14.75
mornant@huissiers-reunis.fr
www.huissiers-reunis-mornant.f

PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du TRENTE ET UN JANVIER
DEUX MILLE VINGT QUATRE

Références:

4408675/PHC/4408675

A LA DEMANDE DE Monsieur Monsieur le Comptable
9 rue Louis Archer
69565 SAINT GENIS LAVAL

La copie du présent acte comporte 28 feuilles.

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	367,96
D.E.P.	
Art. R444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	375,63
1VA20,00%.....	75,13
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS.....	22,00
T.T.C.	472,76